

Par courriel

16 juin 2021

Lettre à Ouest-France

Cher Monsieur,

Je me permets de réagir à l'entretien d'Éric Florence paru dans votre édition du 10 juin 2021, intitulé « Chine : “La reprise en main de Hong Kong était prévisible” ». Ce dernier y affirme que la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong a très fortement réduit les possibilités d'expression et de protestation, et que les dernières réformes du système électoral ont affaibli dramatiquement la représentation politique à Hong Kong.

Cette affirmation est trompeuse et bien loin de la vérité. De fait, la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong défend les droits et les libertés de la population de Hong Kong, de même que le degré élevé d'autonomie de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong. En effet, elle stipule clairement que le gouvernement est tenu de protéger les droits et libertés dont jouissent les résidents en vertu de la loi fondamentale, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'appliqués dans le droit national.

Ces dernières années, des éléments radicaux et violents ont tenté de détourner le processus politique à Hong Kong, de semer le chaos dans la société et de perturber le travail vital du gouvernement. La loi sur la sécurité nationale de Hong Kong vise à renforcer le cadre de protection de notre ville en matière de sécurité nationale. En rétablissant l'ordre à Hong Kong, elle est garante de la mise en œuvre harmonieuse et continue du principe « Un pays, deux systèmes », de la prospérité et de la stabilité à long terme de la région.

Concernant les changements électoraux introduits par la nouvelle législation adoptée par le Conseil législatif (LegCo) de Hong Kong le 27 mai 2021, je tiens à préciser et à souligner qu'ils n'empièteront pas sur les droits des résidents de Hong Kong à voter ou à se présenter aux élections. Les candidats de tout bord politique qui s'engagent à faire respecter l'ordre constitutionnel de Hong Kong peuvent se présenter aux élections et être élus conformément à la loi. L'amélioration du système électoral de Hong Kong contribuera à restaurer un dialogue rationnel entre les autorités exécutives et

législatives, pour une gouvernance encore plus efficace. La démocratie n'est nullement affaiblie à Hong Kong. Au contraire, le nouveau système électoral renforce le comité électoral et le LegCo, en augmentant leurs effectifs respectifs d'environ 25 % et 28 %. Leur composition a également été revue pour élargir la représentation et la participation des différents secteurs de la société hongkongaise.

Sincères salutations.

Eddie Cheung

Représentant Spécial pour les Affaires Economiques et Commerciales de
Hong Kong auprès de l'Union Européenne

Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la
République Populaire de Chine

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

Belgique

www.hongkong-eu.org